



## **TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS À L’AECUSB**

Guide officiel adopté par le conseil d'administration le

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
I) Préambule	3
II) Devoirs de tous les élus envers l'AECUSB / La corporation	3
III) Les responsabilités de tous les élus envers les tiers parties	4
IV) Devoirs et responsabilités spécifiques aux postes	5

## PRÉAMBULE

Le présent guide a comme objectif de clarifier les rôles et les responsabilités des élus à l'AECUSB. Il ne faut jamais oublier que l'AECUSB est une corporation. Elle a donc des devoirs envers plusieurs partis tels que les étudiants (ses membres) et les trois paliers gouvernementaux.

Les tiers parties, cusb avec entente de partenariat

En tant qu'administrateurs (du président aux représentants des facultés), tous ont des responsabilités. Ayant pris la décision consciente de se présenter à un poste, l' élu a des responsabilités envers les partis précédemment énumérés mais aussi **envers soi-même** et envers l'AECUSB.

Que l'AECUSB ait un ou des employés, qu'elle ait cédé la gestion de certains dossiers à de tiers parties, les administrateurs ont la responsabilité de s'assurer que la gestion de tous les dossiers soient conforme aux attentes des partis auxquelles ils sont redevables et principalement envers ses membres. Même si dans le présent document, les rôles et les responsabilités individuels des administrateurs sont énumérés, chaque élu est, en quelque sorte, redevable pour toutes décisions et actions prises par l'AECUSB.

## DEVOIRS DE TOUS LES ÉLUS ENVERS L'AECUSB / LA CORPORATION

Les administrateurs (les élus de l'AECUSB) ont certaines obligations ou devoirs envers la corporation (AECUSB) et ses membres (les étudiants). D'ailleurs, ces devoirs doivent être respectés. Autrement, il est possible que les membres ou le conseil d'administration puissent entamer des poursuites judiciaires contre un, plusieurs ou tous les administrateurs qui ne respectent pas ces devoirs. Au Manitoba, les trois devoirs principaux des administrateurs envers la corporation se trouvent dans la *Loi sur les corporations*.

### *Devoirs de diligence, de prudence et de compétence*

L'article 117 de la *Loi sur les corporations* du Manitoba se lit comme suit :

L'administrateur doit agir avec soin, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne avisée. (en anglais, on parle d'un « reasonably prudent person »)

En pratique, cela signifie que :

- Tout administrateur doit s'informer et prendre des décisions avec sérieux. D'ailleurs, avant de prendre toute décision, l'administrateur devrait se poser la question suivante : Est-ce qu'une personne raisonnablement prudente agirait de cette façon ou prendrait cette décision?

- Un administrateur ne doit surtout pas être négligent ou insouciant.

#### ***Devoir de fiduciaire en cas de conflit d'intérêts***

L'administrateur doit agir avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de la corporation (article 117 de la *Loi sur les corporations*). L'administrateur doit aussi divulguer immédiatement ses conflits d'intérêts et s'abstenir de voter sur toute question impliquant ceux-ci (article 115 de la *Loi sur les corporations*).

En pratique, cela signifie que :

- Tout administrateur a l'obligation de divulguer ses conflits d'intérêts, par écrit dans certains cas, dès qu'il en prend connaissance;
- Tout administrateur doit s'abstenir de voter sur toute question qui impliquerait un conflit d'intérêt;
- L'administrateur doit toujours avoir les meilleurs intérêts de la corporation à l'esprit lorsqu'il agit à titre d'administrateur;
- Tout administrateur a la responsabilité d'agir honnêtement et avec intégrité.

#### ***Devoir de respecter les statuts constitutifs et les règlements généraux ou administratifs***

En vertu de l'article 117 de la *Loi sur les corporations* du Manitoba, les administrateurs doivent respecter les statuts constitutifs et les règlements généraux ou administratifs de la corporation. En d'autre mot, en tant que membre élu à l'AECUSB, l'administrateur doit respecter la constitution, les politiques établis et les décisions prises par l'Association.

En pratique, cela signifie que :

- Tout administrateur doit lire, connaître et respecter les statuts constitutifs et les règlements généraux de la corporation;
- Toute corporation devrait avoir des règlements généraux clairs. À jour et complets, qu'un administrateur peut facilement lire, comprendre et respecter.

### **LES RESPONSABILITÉS DE TOUS LES ÉLUS ENVERS LES TIERS PARTIES**

Les administrateurs de l'AECUSB ont certaines responsabilités envers les tiers parties. Ces tiers parties peuvent comprendre les gouvernements, les employés, les fournisseurs, **CUSB**, etc. Certaines des responsabilités des administrateurs envers des tiers parties découlent des lois existants, tandis que d'autres découlent plutôt de la *common law*.

#### ***Responsabilités découlant de certaines lois***

Les administrateurs peuvent être tenus responsables en vertu de certaines lois, soit individuellement ou collectivement, entre autres, des points suivants :

- Les employés et le travail
  - Salaires impayés;

- Congédiement sans cause;
- Sécurité de travail;
- Retenues fiscales ou déclarations à la source comme l'assurance emploi, le Régime de retraite du Canada, etc.;
- Harcèlement et discrimination;
- Les impôts **et les taxes**
  - Taxe sur les produits et les services;
  - Impôt sur le revenu;
  - Taxe de vente provinciale;
- L'environnement;
- Les crimes et les infractions pénales.

## DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES AUX POSTES <sup>1</sup>

### *1) PRÉSIDENT*

Auprès de l'AECUSB, comme **président**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- Assumer la haute direction de l'AECUSB;
- Gérer les affaires du Conseil d'administration, notamment veiller à ce que le Conseil d'administration soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités;
- Orienter le Conseil d'administration dans l'exécution de ses responsabilités envers tous les partis concernés;
- Convoquer et présider les réunions du Conseil d'administration et du Comité de direction tout en assurant qu'elles soient tenues de façon participative, équitable et efficace;
- Préparer les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration et du Comité de direction;
- Signer avec le vice-président des finances tout contrat au nom de l'AECUSB lorsqu'il s'agit d'un contrat écrit;
- Superviser les activités du Conseil d'administration, du Comité de direction et de l'AECUSB;
- Assurer la représentativité de l'AECUSB auprès des organismes et des corps publics y inclus l'administration du CUSB, les universités, les associations étudiantes, et les organismes externes;
- Agir comme représentant officiel et principal porte-parole de l'AECUSB;
- S'assurer que toutes les décisions du Conseil d'administration et du Comité de direction soit exécutées;
- Déléguer aux employés certains pouvoirs et fonctions;
- **Élaborer des processus pour voir à l'avancement des activités et des dossiers de l'AECUSB;**

<sup>1</sup> Voir annexe pour le tableau des comités / représentation étudiante.

- ❑ Élaborer un plan d'action énumérant les projets, les activités et les priorités avec les membres de l'AECUSB
- ❑ Siéger aux comités suivant du CUSB :
  - Direction des services aux étudiants;
  - Conseil de direction des études en tant qu'observateur ou comme membre officiel;
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées;

## 2) VICE-PRÉSIDENT

Auprès de l'AECUSB, comme **vice-président**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- ❑ Présider, lors de l'absence du président, toutes les réunions du Conseil d'administration et du Comité de direction;
- ❑ Être « président par intérim » en cas de démission du président; N'y aurait-il pas la possibilité que le vice-président passe par une vote avant. Nommé un autre membre.
- ❑ D'assumer les fonctions et pouvoirs du président au cas d'empêchement de ce dernier y compris de remplacer le président aux réunions qu'il n'est pas en mesure d'assister;
- ❑ D'assister le président à s'acquitter de son rôle;
- ❑ Gérer les dossiers des groupes et clubs du CUSB;
- ❑ Assurer le bon fonctionnement des services de l'AECUSB :
  - Assurance maladie;
  - Cartes ISIC;
  - Agenda;
  - Passes d'abonnement mensuelles auprès de Winnipeg Transit;
  - Site Internet
  - Outils promotionnels dans les com;
  - Gestion de plaintes;
  - Etc.
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées;

## 3) VICE-PRÉSIDENT DES FINANCES

Auprès de l'AECUSB, comme **vice-président des finances**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- ❑ **S'assure** de la bonne tenue de la comptabilité et, plus particulièrement, il s'assure que soit tenu au siège social de l'AECUSB ou à tout autre endroit fixé par le Conseil d'administration, un ou plusieurs livres où sont inscrits ses recettes et déboursés et les matières auxquelles se rapportent les uns et les autres, ses transactions financières ainsi que ses créances et obligations;
- ❑ S'assure que soit préparé et soumis un budget et un rapport annuel;
- ❑ Assurer la planification financière;
- ❑ Présenter (conformément à la *Loi sur les corporations* du Manitoba) les états financiers pour adoption du Conseil d'administration au minimum à quatre reprises au cours de l'année fiscale;

- ❑ Assurer à la révision les états financiers mensuels et annuels, incluant la revue des éléments du grand livre et des états de rapprochement (réconciliations);
- ❑ Assurer que la vérification des livres soit confiée aux vérificateurs nommés par l'assemblée générale;
- ❑ S'assurer que les déclarations d'impôts soient apprêtées;
- ❑ Assurer la garde des biens de l'AECUSB;
- ❑ Assurer que le paiement de toute somme d'argent correspond à une dépense réellement encourue ou à un contrat dûment approuvé par le Conseil d'administration ou le Comité de direction;
- ❑ Assurer l'acquisition d'assurances **corporatives**?? adéquates;
- ❑ S'assurer que les cotisations annuelles sont recueillies et déposées;
- ❑ Signer avec le président tout contrat au nom de l'AECUSB lorsqu'il s'agit d'un contrat écrit;
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.

#### **4) VICE-PRÉSIDENT DES COMMUNICATIONS**

Auprès de l'AECUSB, comme **vice-président des communications**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- ❑ Assurer la diffusion et la rédaction de toutes communications internes et externes notamment les lettres, les communiqués de presse et la publicité;
- ❑ Agir comme lien entre l'AECUSB et les médias;
- ❑ Assurer le bon fonctionnement de CBAU et Le Réveil **tout en agissant comme lien entre l'Association et les deux médias; on l'enlève**
- ❑ S'assurer de la conservation et la destruction des livres, des registres et des autres documents;
- ❑ Veiller à la tenue en bonne et due forme des procès-verbaux et autre comptes rendus des réunions du Conseil, de ses comités et du Comité de direction;
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.

#### **5) VICE-PRÉSIDENT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES**

Auprès de l'AECUSB, comme **vice-président des activités sociales et culturelles**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- ❑ Avoir la charge général de tout activité social et culturelle offerte par l'AECUSB;
- ❑ **Préparer et soumettre en collaboration avec les autres membres de l'AECUSB un guide d'activités pour l'année en cours;**
- ❑ Rédiger après chaque événement, un rapport d'activité;
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.

#### **6) REPRÉSENTANT DE LA FACULTÉ DES ARTS ET D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES**

Auprès de l'AECUSB, comme **représentant de la Faculté des arts et d'administration des affaires**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- ❑ Représenter les étudiants du secteur arts et administration des affaires du CUSB au niveau de l'AECUSB;
- ❑ Agir comme **avocat/conseiller** pour les étudiants de la Faculté des arts et administration des affaires;
- ❑ Siéger aux comités du CUSB suivants :
  - Conseil de direction des études (CDÉ);
  - Comité d'appel;
  - **Comité des facultés des administrations des affaires, des sciences et des arts;**
  - Comité d'orientation et de direction des facultés;
- ❑ Tenir deux heures de bureau par semaine afin de se rendre accessible aux étudiants et pour accomplir toute tâche inhérente au poste;
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.

#### **7) REPRÉSENTANT DE LA FACULTÉ DES SCIENCES**

Auprès de l'AECUSB, comme **Représentant de la Faculté des sciences**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- ❑ Représenter les étudiants du secteur science du CUSB au niveau de l'AECUSB;
- ❑ Agir comme avocat/conseiller pour les étudiants de la Faculté des sciences;
- ❑ Siéger aux comités du CUSB suivants :
  - Conseil de direction des études (CDÉ);
  - Comité d'appel;
  - CFAAS;
  - Comité d'orientation et de direction des facultés;
- ❑ Tenir deux heures de bureau par semaine afin de se rendre accessible aux étudiants et pour accomplir toute tâche inhérente au poste;
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.

#### **8) REPRÉSENTANT DE LA FACULTÉ D'ÉDUCATION**

Auprès de l'AECUSB, comme **Représentant de la Faculté d'éducation**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- ❑ Représenter les étudiants du secteur de l'éducation du CUSB au niveau de l'AECUSB;
- ❑ Agir comme avocat/conseiller pour les étudiants de la Faculté d'éducation;
- ❑ Siéger aux comités du CUSB suivants :
  - Conseil de direction des études (CDÉ)
  - Comité d'appel
  - Conseil de la faculté d'éducation
  - Conseil de la faculté d'éducation
- ❑ Tenir deux heures de bureau par semaine afin de se rendre accessible aux étudiants et pour accomplir toute tâche inhérente au poste;
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.

### **9) REPRÉSENTANT DE L'ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**

Auprès de l'AECUSB, comme **Représentant de l'École technique et professionnelle**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- ❑ Représenter les étudiants du secteur de École technique et professionnelle du CUSB au niveau de l'AECUSB;
- ❑ Agir comme avocat/conseiller pour les étudiants de l'École technique et professionnelle;
- ❑ Siéger aux comités du CUSB suivants
  - Conseil de direction des études (CDÉ)
  - Comité d'appel
  - Comité d'étude des cours et des programmes
  - CDÉ-ÉTP
- ❑ Tenir deux heures de bureau par semaine afin de se rendre accessible aux étudiants et pour accomplir toute tâche inhérente au poste;
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.

### **10) REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX**

Auprès de l'AECUSB, comme **représentant des étudiants internationaux**, sous surveillance et contrôle du Conseil d'administration, ses fonctions sont principalement de :

- ❑ Représenter les étudiants internationaux (sur visa, avec permit d'étude et résident permanent) du CUSB au niveau de l'AECUSB;
- ❑ Agir comme avocat/conseiller pour les étudiants internationaux;
- ❑ Tenir deux heures de bureau par semaine afin de se rendre accessible aux étudiants et pour accomplir toute tâche inhérente au poste;
- ❑ **Comité?**
- ❑ Voir à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.

- ANNEXE -  
**REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE**

<b>GROUPE</b>	<b>AFFECTÉS</b>	<b>DÉSIGNATION</b>
<b>BUREAU DES GOUVERNEURS</b>	→ Étudiant nommé par l'AECUSB à tous les deux ans	→ Une personne désignée par L'AE
<b>COMITÉ D'APPEL AU SÉNAT DE L'U. DU M.</b>	→ Étudiant nommé par l'AECUSB	→ Étudiant CUSB
<b>CONSEIL DE DIRECTION DES ÉTUDES (CDÉ)</b>	→ Représentant de la Faculté des arts et d'administration des affaires → Représentant de la Faculté des sciences → Représentant de la Faculté d'éducation → Étudiant nommé par l'AECUSB → Représentant de l'École technique et professionnelle	→ Étudiant FAA → Étudiant FS → Étudiant éducation 1 <sup>e</sup> cycle → Étudiant éducation 2 <sup>e</sup> cycle → Étudiant ETP
<i>Comité d'appel</i>	→ Représentant de la Faculté des arts et d'administration des affaires → Représentant de la Faculté des sciences → Représentant de la Faculté d'éducation → Représentant de l'École technique et professionnelle	→ Étudiant FAA → Étudiant FS → Étudiant éducation → Étudiant ETP
<i>Comité d'étude des cours et des programmes</i>	→ Un représentant universitaire → Représentant de l'École technique et professionnelle	→ Étudiant universitaire → Étudiant ETP
<i>Comité environnemental</i>	→ Étudiant nommé par l'AECUSB	→ Étudiant
<i>Comité de mérite universitaire</i>	→ Étudiant nommé par l'AECUSB → Étudiant nommé par l'AECUSB	→ Étudiant → Étudiant
<i>Comité de la bibliothèque</i>	→ Étudiant nommé par l'AECUSB	→ Étudiant
<i>Comité des technologies de l'information et de la communication</i>	→ Étudiant nommé par l'AECUSB	→ Étudiant
<b>CFAAS</b>	→ Représentant de la Faculté des arts et d'administration des affaires → Représentant de la Faculté des sciences	→ Étudiant FAA → Étudiant FS
<i>Comité d'orientation et de direction des facultés</i>	→ Représentant de la Faculté des arts et d'administration des affaires → Représentant de la Faculté des sciences	→ Étudiant FAAS → Étudiant FS

<b>CONSEIL DE LA FACULTÉ D'ÉDUCATION</b>	→ Représentant de la Faculté d'éducation → Étudiant nommé par l'AECUSB	→ Étudiant éducation 1 <sup>e</sup> cycle → Étudiant éducation 2 <sup>e</sup> cycle
<b>CDFÉ</b>	→ Représentant de la Faculté d'éducation → Étudiant nommé par l'AECUSB	→ Étudiant Éducation → Étudiant Éducation
<b>DSAÉ</b>	→ Président → DG	→ DG AECUSB → Président AECUSB
<b>CDÉ-ÉTP</b>	→ Représentant de l'École technique et professionnelle	→ Étudiant ETP
<b>FCÉÉ- conseil exécutif provincial</b>	→ Représentant de la section 38 (Étudiant nommé par l'AECUSB) → Représentant de la section 38 (Étudiant nommé par l'AECUSB)	→ Représentant de la section 38 → Représentant de la section 38